

PÂTE MERGAL® BIT
Pour utilisation dans la fabrication ou
la formulation de produits
homologués en vertu de la
Loi sur les produits antiparasitaires

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Garantie

1,2-benzisothiazolin-3-one.....72,0 %

DANGER :



CORROSIVE



POISON

CORROSIF POISON

CORROSIF POUR LES YEUX, PEUT CAUSER DES BRÛLURES DE LA
PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION : 29361 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : KG

Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, N.J. 07105
973-589-2500

Mergal est une marque déposée de Troy Corporation

Mode d'emploi : Usage réservé exclusivement à la fabrication de microbiocides homologués en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires.

Précautions : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Corrosif. Cause des dommages graves aux yeux et la peau. Peut entraîner des réactions allergiques cutanées. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes-masque ou un écran facial, une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit. Éviter d'inhalier la poussière. Ne pas ingérer. Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Éviter de contaminer la nourriture. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation et avant de manger, de boire ou d'utiliser du tabac. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

PREMIERS SOINS : EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation en vertu de la loi sur les produits antiparasitaires lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Renseignements toxicologiques : Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires. Prendre du carbone médical. Éviter l'alcool.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT : Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Ne pas déverser l'effluent contenant ce produit dans des lacs, des cours d'eau, des étangs, des estuaires ou des océans. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le matériel ou en éliminant les déchets.

Entreposage et élimination : Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage et l'élimination. Le déversement à ciel ouvert est interdit. Ne pas réutiliser les contenants vides en plastique. Ce produit est corrosif pour

l'acier doux. Ne pas l'entreposer ni le transporter dans des contenants métalliques sans revêtement.

Élimination : L'entreprise canadienne de préparation de ce produit de qualité technique doit éliminer la matière active non utilisée et le contenant conformément à la réglementation provinciale ou municipale. Pour toute autre information ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence de réglementation provinciale responsable ou au fabricant

Avis à l'utilisateur : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Fabriqué par :
Troy Chemical Corporation
One Avenue L
Newark, N.J. 07105

Lieu de fabrication :

Code de produit :

AK.070909

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))